

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

8 – Commande publique

OBJET

N°2024-98

Achat du spectacle

**« Le grand feu - Concert à
la Pietà »**

samedi 12 avril 2025

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-32 du 11 février 2023 donnant délégation au Maire de prendre, dans la limite de 500 000 euros HT pour les marchés de travaux et 221 000 euros HT pour les marchés de fourniture et de services, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, modifiée,

Considérant la nécessité de réserver les spectacles dans le cadre de l'organisation de la saison culturelle de la ville,

Considérant l'offre commerciale de L'association 1901 MUSIQUES EN SAVOIE.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'accepter l'offre commerciale de L'association 1901 MUSIQUES EN SAVOIE

ARTICLE 2 – De signer le contrat d'un montant de 6 750,00 € € HT, soit 7 121,25 € TTC.

ARTICLE 3 – De dire que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

ARTICLE 4 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gaillard, le 15 juillet 2024
Le Maire,
Antoine BLOUIN

Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture:

de sa mise en ligne le :

16/07/2024

de sa notification le :

